



**RÉGIE DE L'OFFICE DE
SAINT GERVAIS**

Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont-Blanc

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260604-DELOT2026_016-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
DU 04 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six - le jeudi quatre juin à dix-huit heures et quarante et une minutes, le Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Office de Tourisme régulièrement convoqué le vingt-neuf mai s'est réuni au nombre prescrit par les statuts de la Régie en salle consulaire en Mairie de Saint-Gervais, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Étaient présents : Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Didier JOSEPHE, Gabriel GRANDJACQUES, Rodolphe GOY, Mesdames Lucie PIGNARD, Barbara BOCHATEY, Monsieur Clément BERRUJEX, Mesdames Flavie MELENDEZ, Chloé BLONDEAU, Messieurs Philippe CHEVRAT, Renaud GUYON, Sébastien HENCHOZ, Madame Alizée NICOLETTA, Messieurs Olivier BEGAIN, Patrick BRUNCHER

Était absente et avait donné pouvoir :

Madame Maud DURAND à Monsieur Olivier BEGAIN

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame Flavie MELENDEZ ayant été désignée pour remplir ces fonctions à l'UNANIMITE, les a acceptées.

N°2026/016

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME
LUMIERES SAINT-GERVAIS MONT-BLANC 2027 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
HAUTE-SAVOIE ET DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES - AVIS DU CONSEIL
D'EXPLOITATION**

Nombre de membres

En exercice : 16

Quorum : 9

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

Délibération télétransmise le : 10/06/2026

Mise en ligne du 10/06/2026 au 10/08/2026

Délibération exécutoire le : 10/06/2026

LUMIERES SAINT-GERVAIS MONT-BLANC 2027 – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE ET DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES
AVIS DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Rapporteur : Monsieur le Président

« Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc » présente au cœur du village plusieurs installations lumineuses poétiques ou graphiques. Créé en partenariat avec les équipes de la Fête des Lumières de Lyon, cet événement est devenu depuis 2016 un rendez-vous incontournable des fêtes de fin d'année à la montagne.

Reconnu comme l'un des événements majeurs en montagne durant les vacances de Noël, « Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc » proposera en 2027 huit jours de festivités et d'animations au cœur du village, à cheval sur les deux semaines des vacances de Noël.

Par son ambition artistique et populaire, cet événement contribue fortement au rayonnement touristique et culturel de Saint-Gervais Mont-Blanc et participe à l'attractivité hivernale de la destination.

Afin de développer et promouvoir cet événement, il est prévu d'intégrer dans le plan de financement les participations susceptibles d'être attribuées par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, le Conseil départemental de la Haute-Savoie et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Afin de pouvoir effectuer les démarches nécessaires auprès de ses partenaires, il est proposé au Conseil d'Exploitation :

- **DE DONNER** un avis sur la demande d'attribution d'une subvention la plus élevée possible pour « Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc 2027 » auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, du Conseil départemental de la Haute-Savoie et du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Exploitation, Monsieur le Président entendu, et après en avoir délibéré, DONNE à l'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE sur les demandes de subventions à effectuer.

La Secrétaire de séance,

Flavie MELENDEZ

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Marc PEILLEX

